

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 568

Artikel: L'âge minimum des travailleurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des femmes en matière communale, cantonale ou fédérale paraît chose tout aussi naturelle, simple et tranquille, et où ses pires adversaires actuels s'étonneraient eux-mêmes de l'opposition opiniâtre qu'ils lui avaient manifestée ? de même que nous nous étonnons de l'opposition tout aussi opiniâtre encore faite aujourd'hui à l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse chez nos voisins du canton de Vaud, ou plus près encore, chez nous, à leur éligibilité au Consistoire ?...

71 femmes ont été élues conseillères de paroisse et 24 suppléantes soit au total 95, dans les 27 paroisses de l'Eglise nationale. Un seul Conseil, celui de la paroisse de Chancy, ne compte pas de femme conseillère, mais seulement des suppléantes, alors que dans d'autres Conseils, la proportion féminine n'est pas loin du maximum fixé par le règlement pour éviter — précaution d'antan ! — l'invasion féminine dans les Conseils et la majorisation de l'élément masculin ! L'augmentation en tout cas est notable sur les chiffres des élections précédentes, puisqu'en 1935 80 femmes (53 conseillères et 27 suppléantes) avaient été élues, et 75 seulement (51 conseillères et 24 suppléantes) en 1931. Et il est tout spécialement intéressant de relever que cette augmentation porte sur les conseillères de paroisse, ce qui prouve bien la valeur attachée à leur collaboration, et la disparition graduelle de l'absurde préjugé d'autrefois. Cela est de bon augure.

Cela est de bon augure surtout pour la dernière étape à franchir pour que l'Eglise de Genève cesse de faire entre ses fidèles une distinction indigne d'elle en s'opposant à l'entrée des femmes au Consistoire. Car, à la suite de péripéties diverses, le projet que l'on nous avait promis de soumettre à la votation des électeurs et électrices en automne 1939, a été, paraît-il retiré, mais pour être repris, nous allons être assuré, par le nouveau Consistoire. Or celui-ci comptant quelques féministes convaincus, notamment parmi les délégués des paroisses, il nous est permis d'avoir bon espoir.

E. Gd.

L'âge minimum des travailleurs

Sur la proposition du Département fédéral de l'Economie publique, le Conseil fédéral a adopté le règlement d'application de la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier, sauf dans quelques cantons, tels que Genève, le Tessin, Bâle-Campagne, etc., et dans quelques districts du Jura bernois, pour lesquels la date d'entrée en vigueur a été retardée au 1^{er} mars 1941.

Selon ce règlement d'application, la loi fédérale de 1938 s'applique à dix catégories de travaux auxquels ne peuvent être employés des enfants de moins de quinze ans : nous y relevons les ventes et débits et plein air, le commerce ambulatoire, les banques ou les bourses, les bureaux, les administrations de journaux, les fabriques, les établissements d'horticulture, les travaux de construction, les entreprises de transport, les entreprises de divertissements de tout genre, les établissements de sport, etc., etc. En revanche les travaux ni de l'agriculture, ni de la sylviculture, ni du service de maison ne sont soumis aux dispositions de la loi, qui ne régissent pas non plus le tra-

vail des enfants de moins de quinze ans dans leur famille.

Il est encore prévu que des enfants de moins de quinze ans, mais âgés de quatorze ans révolus, peuvent être employés à des travaux accessoires légers, sous la responsabilité du chef d'entreprise, qui doit veiller à ce qu'ils ne soient ni surmenés, ni exposés à de mauvais exemples, ou à de mauvais traitements, à ce qu'il ne leur soit remis aucun travail à faire à domicile, et à ce que ceux qui sont encore astreints à suivre l'école ne soient pas employés plus de deux heures par jour les jours de classes, et pas plus de cinq heures par jour durant les vacances scolaires. Les cantons peuvent d'ailleurs interdire tout travail à des enfants de moins de quinze ans. Ce sont eux qui sont chargés de l'exécution de la loi fédérale sur le travail des enfants de quinze ans.

(Renseignements communiqués par l'Office suisse des Professions féminines).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Vingt-cinq conductrices de la Croix-Rouge ont suivi un cours de „fourrières“

La Revue Automobile suisse donne les détails suivants sur ce cours qui a préparé des femmes à remplir des fonctions de première utilité dans les colonnes sanitaires :

On sait que la fonction de fourrier dans l'importance quelle unité est loin d'être une sinécure ; aussi les conductrices convoquées à ce cours n'eurent-elles plus l'occasion de faire montre de leurs capacités d'automobilistes, du fait qu'elles durent consacrer presque chaque journée à l'étude, en classe, du système de comptabilité que nécessite la nouvelle tâche qui va être la leur.

A ce cours, signalons-le, un certain nombre

de soldats participèrent et les conductrices romandes prirent même leurs leçons en compagnie des hommes parlant français, afin de former ensemble une classe en nombre suffisant. Cette classe mixte ne présentait aucun des inconvénients que certains pourraient supposer et l'on nous assure que les hommes, déferents et polis, ne manquèrent jamais l'occasion d'aider leurs collègues féminines lorsqu'une difficulté quelconque surgissait au cours des leçons. Nous nous plaisions à signaler une fois de plus cette franche collaboration et cette compréhension mutuelle que les temps actuels et la guerre plus particulièrement imposent à tous les pays.

...Le cours, donné pour les Romandes par un lieutenant de La Chaux-de-Fonds, permit à chacune de se familiariser avec toute l'organisation d'une troupe sanitaire. Les questions d'achat de subsistance, de paille, du choix des cantonnements, de la composition des menus et surtout du paiement de la solde, furent détaillées alternativement. C'est ainsi qu'une comptabilité d'un type modèle put être créée pour chacune et qui comprend les activités et besoins divers d'une colonne de conductrices de la Croix-Rouge pendant une période de solde de dix jours. Ce modèle sera sans doute utile en maintes occasions.

De temps à autre les leçons étaient coupées par la pratique d'un peu d'école de soldat. Avec ce cran et cet enthousiasme nés de toute collectivité, chaque conductrice s'appliqua à parfaire son apprentissage militaire. A d'autres reprises c'étaient des colonels-instructeurs qui faisaient irruption dans les salles et posaient des questions aux élèves. Ces interrogatoires remplacèrent l'examen final et permirent malgré tout une distinc-

vote... qui hélas ! subit le même sort que tous les projets de ce genre chez nous !

Et maintenant que le voilà seul, privé de son admirable et fidèle compagne, tous nos lecteurs voudront certainement lui dire avec émotion leur sympathie et leur reconnaissance.

E. Gd.

IN MEMORIAM

M^{me} B. Suter-Ruffy

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès survenu à Lausanne d'une de nos abonnées de la première heure, M^{me} Suter-Ruffy. Car bien que nous ne l'ayons, croyons-nous, jamais rencontrée personnellement, nous savions toute la sympathie active qu'elle portait aux idées que nous défendons, et que partageait pleinement son mari, M. Anton Suter, avec lequel il nous fut donné alors de collaborer parfois, aux temps lointains des campagnes de presse ou de conférences d'ordre social et féministe lancées par des hommes tels qu'Auguste de Morsier ou Alfred de Meuron.

M^{me} Suter faisait partie, sauf erreur, de ce petit groupe de futures féministes lausannoises auquel appartenait aussi, du temps de ses études à l'Ecole Vinet, la comtesse de Heerdt décédée avant Noël : M^{me} Girardet-Vieille, M^{me} Jeanne Hausmann, et sauf erreur, M^{lle} le Dr. Feyler. Mais sa grande activité fut aux côtés de son mari, dans toute son œuvre tant pour la coopération que pour l'éducation populaire ; et elle contribua de toutes ses forces à seconder ses efforts dans ces domaines. C'est à l'initiative comme à la générosité de M. et de M^{me} Suter, que Lausanne a dû sa Maison du Peuple, remarquablement organisée pour des conférences, des cours, en un mot pour toutes les possibilités de développement des milieux moins favorisés par la fortune ; et il faudrait des colonnes de ce journal pour dire tout ce qu'ils ont fait pour l'idée coopérative, en laquelle ils voyaient un principe économique de paix et de justice. Leur dévouement et leur générosité n'a eu d'égal que leur modestie, et l'abnégation avec laquelle ils se sont consacrés à ces causes, eux, les favorisés du sort, est un magnifique exemple pour chacun. N'oublions pas enfin que M. Suter, alors député socialiste au Grand Conseil vaudois, a été l'auteur en novembre 1917 d'une motion reconnaissant aux femmes le droit de

Tilma Hainari

(1862 - 1940)

Une bien triste nouvelle, après tant d'autres, de ce malheureux et héroïque pays, nous arrive de Finlande : celle du décès de M^{me} Tilma Hainari, ancienne présidente du Conseil national des Femmes de Finlande, et qui a tenu sa place en vue dans le mouvement féminin et féministe national et international.

Institutrice dans un petit village de cette Carélie, dont le nom a été si fréquemment prononcé au cours de ces tragiques dernières semaines, Tilma Hainari avait eu le courage d'ouvrir, au temps de la domination russe, une école clandestine, dans laquelle elle enseignait non seulement sa langue maternelle, alors interdite, mais aussi les légendes et les poèmes où l'âme de son peuple a puisé sa force. Plus tard, dans son pays libéré et avec le concours de son mari, elle travailla activement à développer l'éducation populaire, contribua activement à la lutte antialcoolique, à la création de la police féminine, à l'émancipation de la femme ; et une fois les Finlandaises en possession de leurs droits politiques, apporta à plusieurs Commissions gouvernementales un concours précieux. Nous l'avons vue trois ans de suite à Genève, comme l'une des déléguées de son pays à la S. d. N., où elle s'intéressa surtout aux questions humanitaires et sociales. Douce, pacifique, un peu timide, elle répandait autour d'elle un charme prenant, que n'ont point oublié ceux qui eurent le privilège de la rencontrer.

Et hélas ! cette femme, qui avait connu les horreurs de l'autre guerre, qui avait lutté toute sa jeunesse pour l'émancipation de son peuple, a encore eu avant de mourir le chagrin de voir son pays envahi, d'entendre éclater des bombes détruisant et incendiant des maisons et des foyers heureux... Mais quoique très âgée et déjà très ma-

lade, elle est restée sans crainte devant le danger, et c'est avec calme et sérénité qu'elle assura ceux qui l'entouraient à ses derniers moments que « rien de ce qui a été construit avec tant d'amour ne peut périr... ».

M. F.

Dr. Alma Sundquist

Celle-ci, du moins, n'eut pas avant de mourir la douleur de voir sa patrie, la Suède, envahie. Mais que de soucis ont dû assombrir ses derniers jours !

Très appréciée comme médecin, et spécialiste de la lutte antivénérienne, Alma Sundquist fut aussi une féministe militante, qui non seulement combattit énergiquement pour la reconnaissance du droit de vote aux femmes de son pays, mais qui encore défendit avec ardeur les principes de l'égalité des sexes dans le domaine du travail, s'opposant à toute législation protectrice de la femme dans l'industrie, parce qu'elle voyait là un danger d'infériorisation. Et la dernière fois que nous eûmes le privilège de la rencontrer, — ce fut à Stockholm en juin 1939, — nous eûmes de chaudes discussions sur ce sujet.

Ses connaissances approfondies du problème de la prostitution lui permirent de rendre de grands services à la cause qui lui tenait à cœur de l'unité de la morale : c'est à elle en effet que fit appel la S. d. N. pour mener avec deux collègues masculins cette grande enquête sur la traite des femmes en Orient, dont il a été souvent question ici même. Pendant près de deux ans, elle voyagea dans quinze pays d'Asie, et en rapporta une mine inépuisable de renseignements de première main, qui n'ont certainement pas peu contribué à amener la S. d. N. à prendre position contre la réglementation de la prostitution. Ses relations féministes lui furent fort utiles à cette occasion en lui procurant un contact direct, avec de nombreuses femmes, travailleuses sociales, médecins, missionnaires, etc., etc., à même de lui fournir des indications précieuses. C'est avec chagrin que nous venons d'apprendre le départ inattendu de cette femme de cœur, d'intelligence et d'énergie.

E. Gd.

Statistiques...

Le dernier bulletin statistique de la S. d. N. apporte des précisions intéressantes concernant l'influence de la guerre sur certains mouvements financiers. On y relève notamment le recul des dépôts d'épargne dans les pays neutres : mais alors que ce recul est de 20 % en Yougoslavie, de 17 % en Roumanie, de 6 % aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède (ces chiffres datent d'avant l'agression de la Norvège) il n'est que de 3 % (le plus faible de tout le tableau que l'on nous présente), pour notre pays. C'est donc dire qu'en Suisse, là où l'on faisait un dépôt sur un carnet d'épargne de 100 fr. avant le 1^{er} septembre 1939, on y a versé 97 fr. après cette date...

Il y aurait donc encore de l'argent dans notre pays. Et pourtant, de combien de côtés nous assure-t-on que si l'on ne renouvelle pas l'abonnement à notre journal, c'est pour motifs financiers ?...

tion entre les concurrentes. Suivant leurs capacités, quelques-unes obtinrent le titre de *comptable*, et les autres d'*aide-comptable*.

Des conférences furent encore faites par des spécialistes sur les vitamines et leur importance dans le choix de la nourriture, sur la circulation du sang, sur les gaz de combat, etc. Une visite à un abattoir était aussi au programme et chaque fourrière apprit ainsi à connaître sur place les différents quartiers de viandes. Des recettes de cuisine furent particulièrement appréciées et ces dames se divertirent fort des quantités nécessaires de chaque aliment — tout s'estimait pour 100 hommes — habituées qu'elles sont au civil à compter par livre, si ce n'est par cuillère à soupe... ou à café !

...Comme le veut la coutume un exercice d'alarme « aggrément » cet apprentissage. Le lendemain de l'envahissement de la Norvège, et encore sous le coup de l'émotion et de la stupeur causées par l'attaque brusquée de ce paisible pays, les conductrices furent réveillées en sursaut par une alerte aux environs de 4 h. 30. Toutes démontrèrent pendant cet exercice une bonne préparation et c'est satisfaits que se retirèrent les instructeurs.

N'omettons pas non plus de signaler l'exercice en campagne qui permit à chaque fourrier de mettre en pratique les leçons reçues. Il fallut en effet aller dans un village proche et procéder sur place à l'organisation complète de nouveaux cantonnements avec croquis. Chacune avait sa fonction : l'une les logements, une autre l'achat de la paille, une troisième les subsistances, etc.

...Les colonnes de conductrices de la Croix-Rouge sont dotées maintenant d'un sergent et

Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre

du Bureau International d'Education

L'activité du Bureau international d'Education apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. En effet, cette institution, qui s'est donnée pour mission de défendre les intérêts de l'éducation dans le monde, ne saurait abdiquer devant le fléau destructeur de la guerre. L'éducation demeure la force positive qui, pendant comme après les hostilités, contribuera à relever les ruines morales accumulées.

Depuis l'ouverture des hostilités, on a pu constater que les Ministères de l'Instruction publique de tous les pays, les autorités scolaires et les éducateurs continuent à s'intéresser comme auparavant à l'œuvre d'information et de collaboration mutuelle entreprise par le Bureau. Toutefois, celui-ci s'est fait un devoir de compléter en temps de guerre cette activité technique par un service d'ordre humanitaire, dont l'action, loin de faire double emploi avec celle d'autres institutions telles que la Croix-Rouge et l'Union internationale de Secours aux Enfants, se coordonnera au contraire avec l'œuvre que le Comité international de la Croix-Rouge accomplit en faveur des prisonniers de guerre.

C'est dans cet esprit que le Comité de Gestion du Bureau international d'Education a pris, lors de sa dernière réunion, la résolution suivante :

Le Comité de Gestion

Décide de créer un Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, en se fondant sur l'article 39 de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929 ;

Charge le Bureau du Conseil d'assurer, en rapport avec les représentants des pays belligérants intéressés, la réussite de cette initiative ;

Remercie le Conseil fédéral suisse du don de 10.000 francs suisses en faveur de ce Service d'aide ;

Invite les Ministères de l'Instruction publique des pays non belligérants à contribuer à l'œuvre entreprise par le Bureau international d'Education.

Le Bureau se mettra plus spécialement à la disposition des membres du corps enseignant et des étudiants, prisonniers de guerre. Il cherchera à être utile à tous ceux qui auront le devoir de

d'un fourrier. Petit à petit cette troupe féminine prend corps et son organisation définitive est proche. Signalons à ce propos que la tenue militaire de ces conductrices semble finalement fixée avec le pantalon saumur pour l'exercice et la jupe comme tenue de ville. Ainsi la pratique, la logique et le bon goût s'allient fort bien pour satisfaire les préférences de toutes...